

Compte rendu du conseil municipal Mercredi 01 Octobre 2014 à 20h00

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, BRETTE-GARCIA Béatrice, LAPEYRE Bernard, BEZOLLES Christophe, BOUCON Patrick, SAPIN Isabelle, MESTRE Monique, FILLÂTRE Rachael, CAPERAN Paul, VERZENI Chantal, SANGAY André.

Absent ayant donné procuration à : Monsieur LASSIS Henri (Procuration à Rachael FILLATRE), Madame ROIRAND Nathalie (Procuration à Monsieur BOUCON Patrick)

Absent excusé :

Absent :

Madame **Isabelle SAPIN** a été nommée secrétaire de séance

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
Convention relative à la cession de terrain viabilisé du futur casernement de Valence sur Baïse ; documents reçus après l'envoi des convocations du Conseil Municipal.

Voté à l'unanimité

Dénomination de la rue perpendiculaire à la RD 930 et desservant les différentes entreprises de la zone artisanale de Jamon

Madame le Maire fait lecture de la lettre envoyée par Monsieur Claude LAFFARGUE et fait la proposition de dénommer la rue ainsi définie « Rue Philippe DUFFILLOL ».

Voté à l'unanimité

Réévaluation du montant des travaux de mise en sécurité de la rue des Remparts en vue de la subvention de la D.E.T.R.

Le bureau d'études Pyrénées Etudes Ingénierie a estimé les travaux de mise en sécurité de la rue des Remparts à 113 000 € H.T, donc 135 600 € TTC. Madame le Maire fait part au Conseil que Madame la Sous-préfète a attribué une subvention de 32 600 € pour ces travaux.

Madame le Maire propose de voter sur ce montant en vu d'effectuer une demande de D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à l'Etat.

Voté à l'unanimité

Demande de réserve parlementaire pour la création d'un chemin piétonnier relatif à la sécurisation de la RD 930.

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 13 mai 2014 il a été voté la demande de subvention à différents organismes, notamment l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional et une demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Elle propose de faire une demande au titre de la réserve parlementaire à Madame Gisèle BIEMOURET, Député du Gers.

Voté à l'unanimité

Destruction d'un véhicule à moteur

Madame le Maire informe le conseil qu'un véhicule de type Renault Express à essence immatriculé 6884 LN 32 est déposé depuis plusieurs années chez un garagiste et est irréparable.

Madame le Maire propose de prendre une délibération pour « destruction de véhicule ».

Voté à l'unanimité

Adhésion de la Commune de Valence sur Baïse au Syndicat d'Entretien et d'Aménagement du Sousson, Cédon et des Baïses

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, qu'elle a été destinataire du projet d'adhésion de la Commune au dit syndicat dont le but est d'entretenir les berges et le bon écoulement des cours d'eau, ainsi que les statuts. Après avoir reçu Monsieur Christophe TUJAGUE, représentant du Syndicat de Gestion des Baïses, si nous voulons adhérer au syndicat, il convient de procéder à des travaux d'entretien dont le coût à la charge de la Commune s'élèverait aux environs de 5 000 € puis chaque année il faudrait verser une cotisation annuelle fixée à ce jour à 1 426 € [(7 700 ml x 0.14 €) + (1 160 x 0.30 €)].

Au 01 janvier 2016, cette compétence relèvera de la Communauté des Communes de la Ténarèze. De part ces éléments, Madame le Maire propose de ne pas adhérer au Syndicat.

Voté à l'unanimité contre l'adhésion

Don à la Commune

L'association Cantonale de Valence sur Baïse des Parents d'Elèves des Lycées et Collèges Laïques n'ayant plus de fonctions veut donner à la Commune de Valence sur Baïse, la somme de 17 000 €. Lecture du courrier de Monsieur LAFFARGUE Claude, Président de l'association.

Voté à l'unanimité

Vente du bâtiment formé des logements de l'ancienne gendarmerie

Madame le Maire fait lecture de la lettre de Monsieur et Madame BENIAICHE qui proposent d'acheter les logements de l'ancienne gendarmerie pour la somme de 180 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre à Monsieur et Madame BENIAICHE, lieu dit « Le Jardin à Rozès (32190), l'immeuble des 6 logements de l'ancienne gendarmerie, cadastrée AS 109, en partie, route d'Auch avec l'espace vert jouxtant et les jardins pour le prix de 180 000 € net pour la Commune et décide de passer un sous-seing dans les meilleurs délais. Frais de géomètre et de division pris en charge par l'acquéreur.

Voté à la majorité (une abstention, Madame VERZENI Chantal)

Devenir de La Poste et décision

Un document relate qu'entre 2011 et 2013, l'activité moyenne hebdomadaire du bureau de poste de Valence sur Baise est passée de 10 heures à moins de 6h30 soit une baisse de 32 % pour une amplitude horaire de 22h15. Cette importante baisse d'activités s'est confirmée sur le 1^{er} semestre 2014. Elle a enregistré une nouvelle diminution de 8.62 %.

La conséquence directe de la baisse du trafic fait envisager, une nouvelle fois, la réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste pour les porter à 15h par semaine.

Devant cette forte restriction de l'amplitude horaire et considérant le désarroi de la population face à de nouvelles heures d'ouverture, le conseil municipal a étudié avec une attention très grande la possibilité de garder le maximum de services aux usagers.

La Commune pourrait prendre en charge le service postal à la Mairie pendant ses heures d'ouverture de la mairie. Ce serait une agence postale communale.

La Commune recevrait une indemnité de 1 122 € mensuels. Une convention pourrait être signée pour une durée de 9 ans renouvelable pour la même durée, ce qui assurerait le service postal pendant 18 ans.

Voté à la majorité (une voix contre, Monsieur CAPERAN Paul)

Madame le Maire propose que l'agence postale communale soit ouverte aux mêmes horaires que la Mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h.

Monsieur Paul CAPERAN ne prend pas part au vote puisqu'il a voté contre la mise en place de l'agence postale communale

Voté à la majorité (une voix abstention, Madame Chantal VERZENI)

Madame le Maire précise que des travaux seront à réaliser dans le bureau de l'accueil qui recevra l'agence postale et que le personnel qui sera recruté pour tenir ce bureau et travailler avec Stéphanie PELALO et Stéphane MENASPA devra être formé.

Ayant fait part de ces précisions, il est proposé d'ouvrir l'agence postale communale à la mairie, le 30 mars 2015.

Voté à l'unanimité

Règlement intérieur de la salle des fêtes et convention

Madame le Maire fait part au conseil que tous les membres ont eu à disposition la convention et le règlement intérieur de la location de la salle des fêtes. Elle précise qu'un point sera rajouté dans la convention, le paiement du chauffage en fonction des index relevés au compteur.

Ces dispositions seront effectives au 01 janvier 2015.

Voté à l'unanimité

Convention relative à la cession du terrain viabilisé du futur casernement de Valence sur Baise

Madame le Maire fait lecture de la convention et propose de la voter en l'état.

Voté à l'unanimité

Après la destruction de l'ancienne caserne une plate bande restera propriété de la Commune. Une partie est actuellement goudronnée et l'autre sera de la terre. Après discussion il est proposé que toute cette partie qui restera communale soit enherbée.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD

Concernant l'alimentation, nous avons reçu différents prestataires en Mairie en demandant des offres. Avec les nouvelles tarifications, nous serions à 40 000 € au lieu de 70 000 € en 2013.

Proposition est faite de faire des repas avec une diététicienne livrée à des prix raisonnables en mélangeant le frais et les surgelés. Une offre a retenue notre attention : La société TRANSGOURMET qui a toujours travaillé avec la Commune. La proposition pour la fourniture des denrées alimentaires nécessaires à la préparation des repas est très raisonnable, et les menus proposés sont élaborés par une diététicienne agréée.

Un essai sera effectué après les vacances de Toussaint.

Paul CAPERAN

Monsieur Paul CAPERAN revient sur le transfert des compétences du scolaire, périscolaire, extrascolaire, cantine et transport scolaire. Il aurait été judicieux de faire part au conseil de ce transfert voté en Communauté de Communes.

Madame le Maire lui répond que cela sera fait en temps voulu quand la Commune aura tous les éléments en main, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Il demande également qu'il soit attribué à « l'opposition » une place sur le prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 21h50